

D'ENVOI
NT AVEC ES PIÈCES
I ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS '
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

941/1991

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)

24, 26 et 27 novembre 1991

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

Territoire de la commune de LANTEFONTAINE 54150

OBJET DE LA PROCÉDURE

Observation d'un objet volant non identifié (OVNI)

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE CAS

NUMÉRO D'ORDRE

DÉSIGNATION DES PIÈCES

- 1 PROCES VERBAL DE SYNTHESE
- 2 PROCES VERBAL D AUDITION
- 3 PROCES VERBAL D AUDITION
- 4 CROQUIS DE LA REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L OBJET OBSERVE
- 5 CROQUIS DE L OBSERVATION (vue en plan)
- 6 CROQUIS DE L OBSERVATION (vue de profil)
- 7 PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES

RÉGION DE GENDARMERIE NORD-EST
CIRCONSCRIPTION DE METZ

20 FEV. 1992

N° / 3

DESTINATION :

18 FEV. 1992

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES

- 1 Monsieur le Sous Préfet
- 1 Monsieur le Procureur de la République.....
- 1 Général Commandant la Région Aérienne NORD EST à VILLACOUBLAY
- 1 AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

LE **Le Colonel**
Cdt le Groupement de Gendarmerie

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
CODE UNITÉ	PROCÈS-VERBAL N° / 19
03307	941 / 1991

PROCÈS - VERBAL

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

91 307485

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

NATURE DES FAITS : Observation d'un Objet Volant Non Identifié (OVNI).

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Gendarmes, A.P.J

VU L'ES ARTICLE(S)

20 et 75 à du Code procédure pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR

- FRASEULE -

Le vingt neuf novembre mil neuf cent quatre vingt onze, à quatorze heures, Mr _____, demeurant _____, se présente au bureau de notre unité, et nous fait part du fait, que les jours précédents, son épouse et lui-même, ont observé un phénomène assez curieux, dans le ciel.

- EXPOSE DES FAITS -

Il s'agit de l'observation d'une sphère lumineuse, dans le ciel, à l'est de la localité de LANTÉFONTAINE-54-. Ce phénomène, a été observé et filmé par Mr et Mme _____, habitant _____ et ce, à plusieurs reprises, le matin, entre 06 et 08 heures, par temps clair.

Cette "apparition", a été observée les 24, 26 et 27 Novembre 1991.

- ENQUETE -

Le 29 novembre 1991, à 15 heures, Mr _____, ayant porté à notre connaissance que son épouse avait filmé le phénomène, et que ce film était à notre disposition à son domicile, nous nous y rendons.

Sur place, Mr _____, nous permet de visionner le film réalisé par son épouse sur l'apparition en question.

Nous constatons alors, qu'il s'agit d'un objet très lumineux, sphérique, sur lequel apparaissent deux évidements sombres, à chaque pôle.

Cet objet semble se déplacer très lentement de bas en haut, et émet une luminosité très intense, mais variable en son centre. L'observation très attentive du centre de l'objet, laisse entrevoir comme un orage électrique interne.

A certains moments du film, cet objet semble se déplacer sur lui-même, en un demi-cercle, puis revient à sa position initiale.

Un croquis de l'objet est effectué et fait l'objet de la pièce n° 4.

A l'issue de la projection du film, nous effectuons nos constatations, sur l'endroit d'observation et de prises de vues.

Mme _____ nous indique la fenêtre de son salon, d'où elle a filmé l'objet et nous indique l'angle sous lequel elle a pu enregistrer cette apparition.

De ces constatations, il apparait que la sphère, observée toujours au même endroit, se trouve à une altitude approximative de 3 ou 400 kilomètres.

Des photographies de l'habitation de Mr _____ ont été effectuées, afin de permettre d'établir l'angle de l'observation et le lieu de tournage. Ces photographies font l'objet du dossier joint, Pièce n° 7.

... /// ...

19 FEV 1992

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE		VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ	
	<input type="checkbox"/>	1 M. Le Sous-Préfet	LE	02.02.1992	Le Colonel	
	<input type="checkbox"/>	1 M. Le Procureur de la République Général Commandant la région aérienne NORD EST à.....VILLACOUBLAY				
	<input checked="" type="checkbox"/>	2 M. Le Ministre de la Défense, D.G.G.N bureau de défense 1 AUX ARCHIVES	SIGNATURE(S) _____			
			SIGNATURE ET GACHET _____			

Le 30 Novembre 1991 à 09 heures 55, nous procédons à l'audition de Mme [redacted] qui nous précise les conditions dans lesquelles elle a été amenée à filmer l'objet.

Mme [redacted] qui est férue de film, enregistre souvent ce qui attire son attention, et c'est par curiosité, qu'elle a filmé cet objet qui avait attiré son attention, un matin, alors qu'elle ouvrait sa fenêtre, vers 07 heures.

D'ailleurs, elle est allée jusqu'à se lever à 06 heures du matin pour observer le phénomène plus longuement.

L'intéressée, qui est une personne digne de foi, connue très favorablement de nos services, nous affirme n'avoir fait aucun montage, chose qu'elle aurait été incapable de faire de toute façon. (Cf pièce n° 2)

L'enregistrement que nous présente Mme [redacted], est une "compilation" de plusieurs tournages qu'elle a effectués.

Mme [redacted] nous remet une cassette, copie de l'enregistrement original, qu'elle conserve.

Nous précisons que chaque séquence tournée, comporte en inclusion, la date et l'heure de l'enregistrement.

Le 30 Novembre 1991 à 11 Heures 05, nous entendons Mr [redacted] qui confirme en tous points les déclarations de son épouse, ayant lui-même observé le phénomène objet de notre enquête. (Cf pièce n° 3).

Deux croquis de l'endroit de l'observation ont été réalisés, l'un en plan et l'autre de profil, et font l'objet des pièces n° 5 et 6.

Un examen attentif de l'appareil cassecope de Mr [redacted] nous permet d'établir que les deux encoches sombres, visibles sur la sphère, proviennent en fait de l'appareil en lui-même. En effet, lorsque le Zoom du cassecope est à son maximum d'agrandissement, deux pièces apparaissent dans l'objectif, provoquant ainsi les deux évidements noirs.

Une enquête discrète effectuée tant à LANTIERFONTAINE-54-, qu'aux alentours, établit que personne d'autre que le couple [redacted], n'a été témoin de cette "apparition".

Lors de notre enquête, nous invitons les intéressés à nous aviser, dès que le phénomène se reproduira. Les jours suivant les faits, le ciel étant couvert, aucune nouvelle observation n'a pu être faite.

Le 16 Décembre 1991 à 07 heures, Mr [redacted] nous avise que l'objet est à nouveau visible dans le ciel.

Nous nous rendons immédiatement sur place, et, constatons qu'effectivement, un point lumineux très intense, se trouve au même endroit que celui indiqué ci-avant.

Des prises de vues photographiques, avec téléobjectif, sont effectuées, cependant, au développement, les photographies se sont avérées inexploitable.

Depuis le 16 Décembre 1991, Mr [redacted] ne nous fait part d'aucune nouvelle apparition de la sphère.

La cassette contenant l'enregistrement de ce phénomène, est détenue à notre unité, et sera mise à disposition des techniciens du GEPAN, le cas échéant.

Fait et clos le 02.02.1992

Les enquêteurs,

D'EBQUETE PRELIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1

2

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

941 / 1991

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

91307485

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Trente novembre mil neuf cent quatre vingt onze à neuf heures cinquante

nous soussigné(s)

Gendarme

vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F / née le 04 NOVEMBRE 1932

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE REQUIÉRIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

sans profession,

Le 30.11.1991 à 09 Heure 55, nous trouvant au bureau de notre unité, comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui, entendue, séparément nous déclare :

"" Je suis propriétaire avec mon épouse d'une maison d'habitation implantée

"" La maison, dans sa plus grande longueur est implantée dans le sens Nord-sud, avec une façade à l'ouest et l'autre à l'est.

"" Le 20 Octobre 1991, j'ai été témoin d'un phénomène relativement bizarre qui a attiré mon regard.

"" Les faits se sont passés le matin vers 07 heures, par un temps très clair. Ce jour là, en ouvrant les volets de la fenêtre du salon, j'ai remarqué, dans le ciel à l'est un objet très lumineux et scintillant.

"" Je comparerais la luminosité de la chose avec celle d'un gros projecteur comme ceux que l'on trouve sur les stades.

"" Cette chose m'a attirée car le ciel était très clair, et aucune autre lueur n'apparaissait dans le ciel, aucune étoile ni planète, je ne voyais distinctement que ce gros point lumineux.

"" Sans but précis, par simple curiosité, j'ai pris mon caméscope et j'ai filmé pendant deux à trois minutes.

"" Les jours suivants, le ciel était couvert, et je n'ai plus rien vu, oubliant même ce phénomène.

"" Or, le dimanche 24 Novembre 1991, vers 07 heures du matin, j'ai revu la chose dans le ciel, et j'ai immédiatement repris mon caméscope et j'ai nouveau filmé, par petites périodes de cinq minutes, pendant toute la durée de l'apparition, qui je le précise a duré environ une heure, c'est à dire, jusque 08 heures, au lever du jour.

"" Le Mardi 26, à la même heure, j'ai de nouveau filmé la lueur dans des conditions de temps et de lieu identiques.

"" Par contre, le mercredi 27 novembre 1991, je me suis levée plus tôt, et c'est vers 06 heures que j'ai observé et filmé ce même phénomène.

"" Ce jour, afin que le film soit plus net, j'ai mis mon appareil sur pied.

LA PERSONNE ENTENDUE,

L'A.P.J.

*** Le 27 novembre donc, j'ai filmé par petite période, cette apparition, qui au total a duré environ deux ^{heures} de 06 heures de 08 heures, car comme à chaque fois, la chose disparaissait dès le lever du jour.-----

*** Afin de filmer la lueur j'ai mis le son de mon appareil au maximum, et à la projection, la forme de l'objet apparaît nettement.-----

*** Il s'agit d'une sphère, évidée sur deux extrémités, les deux encoches ainsi formées ne sont de tailles et de formes identiques.-----

*** Tous ces détails apparaissent sur le film que je vous fournis.-----

*** Je précise que la cassette que je vous donne, est une copie de l'original que je conserve ^{OS} qui est l'enregistrement initial de mon caméscope.-----

*** En aucun cas, il ne s'agit d'un montage quelconque, que d'ailleurs, je serais incapable de faire.-----

*** Cette "apparition" m'a semblé suffisamment intéressante pour vous la signaler.-----

*** Je ne vais pas m'étendre sur des explications complémentaires, car le film est assez éloquent pour le faire de lui-même.-----

*** Je ne vois donc rien de particulier à ajouter sur ce que j'ai vu, hormis le fait que jamais l'objet ne s'est posé pendant la durée de sa présence.-----

*** Je ne saurais vous dire si d'autres personnes ont pu constater ce même phénomène à LANTEFONTAINE ou ailleurs, car je n'en ai parlé à personne d'autre qu'à vous.-----

*** Les organismes officiels chargés d'étudier ce genre de phénomène seront plus à même que moi à expliquer ou élucider ce "mystère".-----

le 30.11.1991 à 10 Heures 55,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.-----

La personne entendue,

L.A.P.J

91307485

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Trente novembre mil neuf cent quatre vingt onze à onze heures

nous soussigné(s)

Gendarme. agent de police judiciaire

vu les articles 20 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE, ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M / né le 01.06.1925

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIAATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

retraité,

Le 30.11.1991 à 11 Heures 05, nous trouvant au bureau de notre unité, comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui, entendue séparément, nous déclare :

"" Avant de prendre ma retraite, j'ai exercé dans les mines en tant qu'agent de maîtrise.-----

"" En ce qui concerne les faits que vous a rapportés mon épouse, je ne puis que les confirmer, car je les ai constatés moi-même de visu.-----

"" Cependant, seule mon épouse a filmé ce phénomène, mais je peux affirmer qu'à aucun moment nous effectués de montage sur le film que vous détenez. J'étais là quand mon épouse filmait, et personne d'autre que nous n'est susceptible d'avoir utilisé notre appareil et le film réalisé.-----

"" D'autre part, j'affirme également que vous êtes les seuls à avoir visionné ce film, et que nous en avons parlé qu'à vous.-----

"" Vous êtes donc maintenant en possession de tous les éléments relatifs à cette ""apparition"".-----

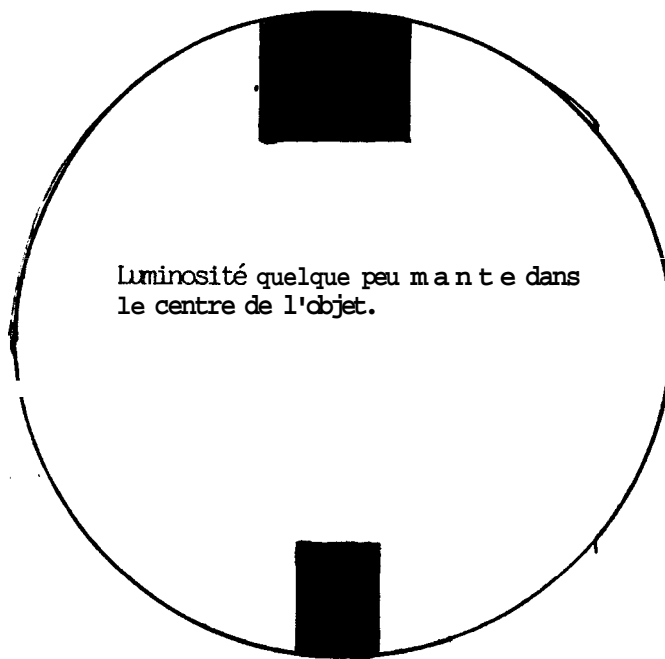
le 30.11.1991 à 11 Heures 15,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

L'A.P.J

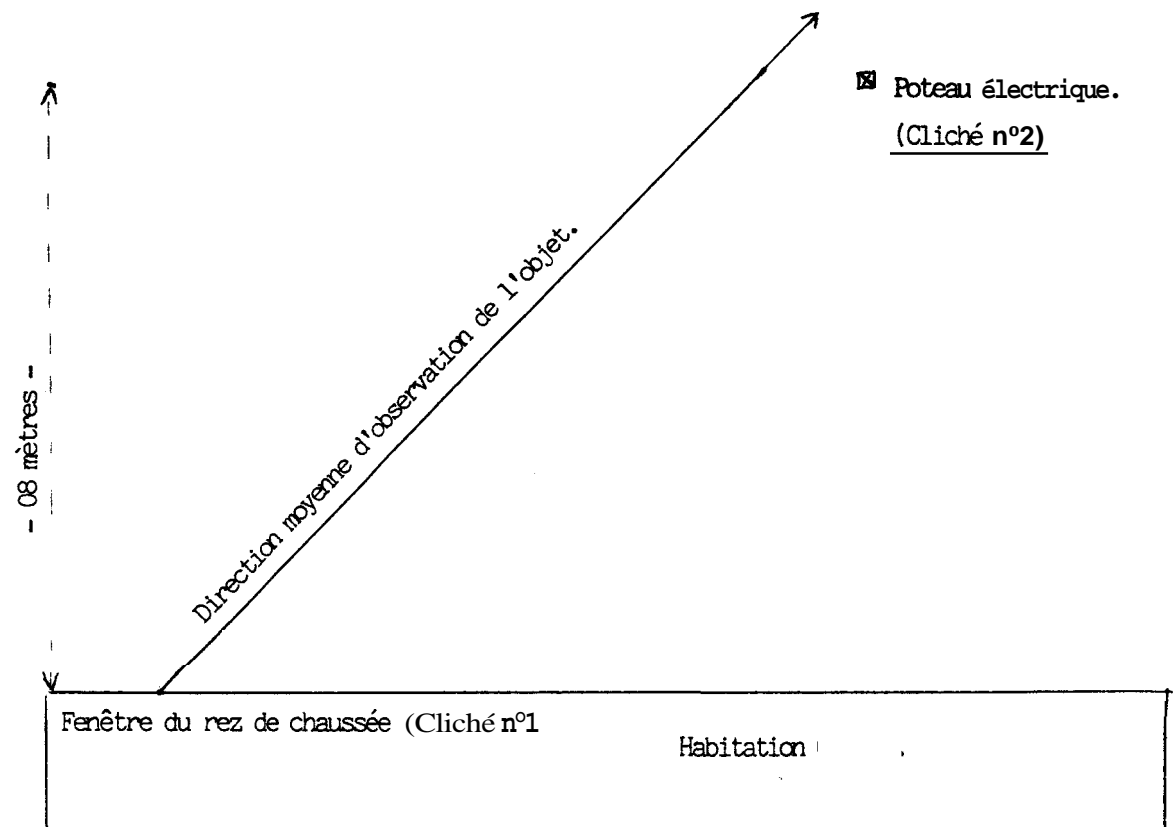
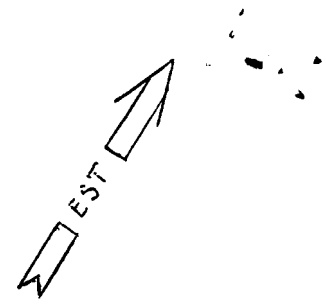
REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'OBJET OBSERVE, TEL QU'IL APPARAIT SUR LA CASSETTE ENREGISTREE PAR LES TEMOINS LORS DE CHAQUE OBSERVATION.



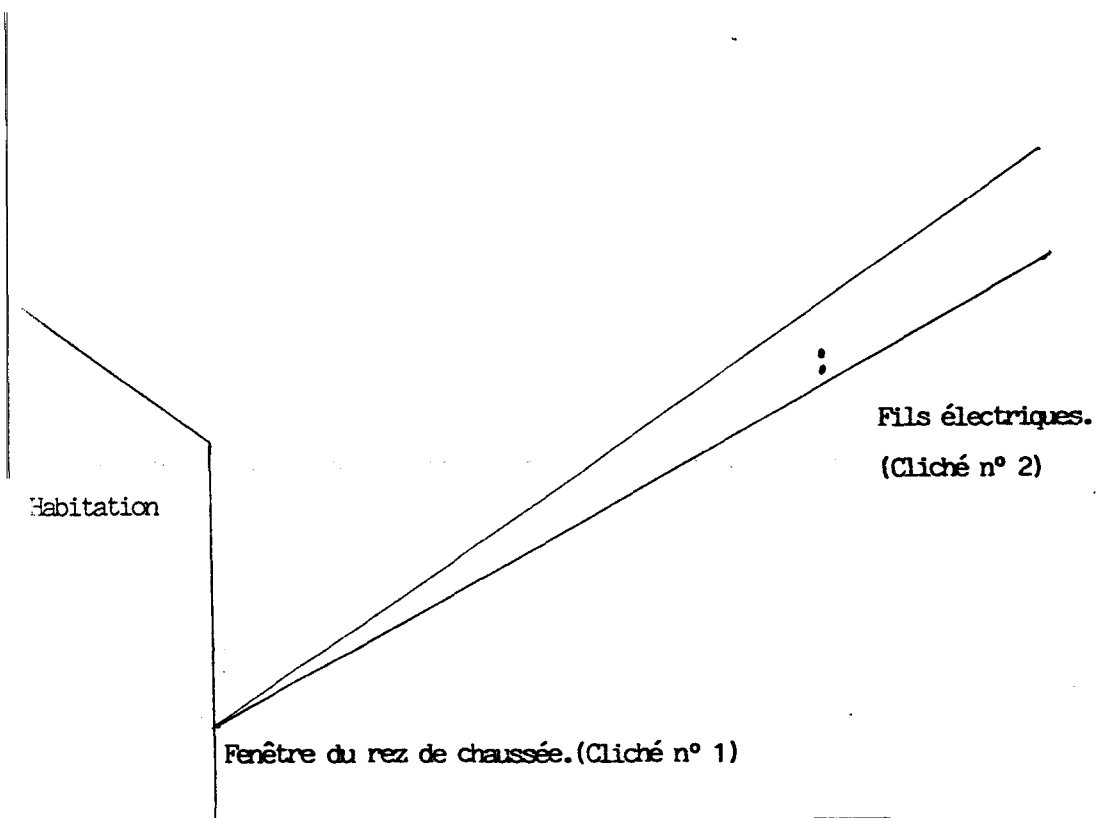
Après vérification du caméscope de Mr et Mme , il apparait que les deux encoches sombres visibles à chaque pôle de l'objet, sont dues à la réflexion de la lumière sur deux pièces plastiques apparaissant lorsque le ZOOM de l'appareil est au maximum de sa capacité.

Croquis de l'observation (Vue en plan).

Pièce n° .



Pièce n° 5

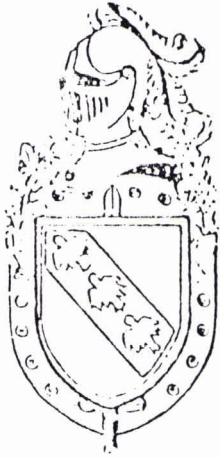


Amplitude approximative du mouvement vertical de l'objet
entre 07 et 08 heures du matin.

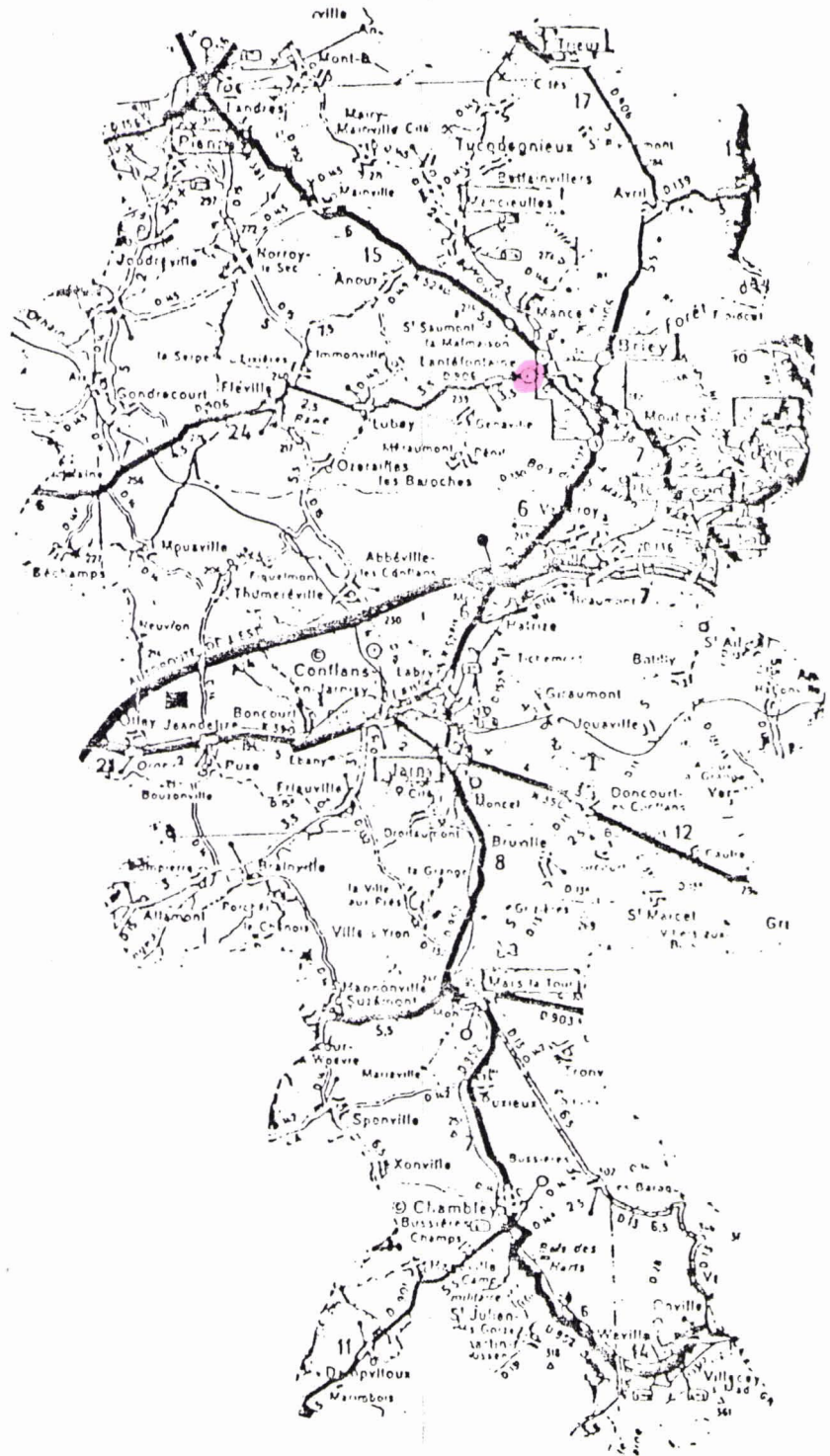


Pièce n° 6

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE



COMPAGNIE



BRIGADE.

AFFAIRE: OBSERVATION D'O . V . N . I par Mr et Mme

P_V N°: 941 DU: 29.11.1991

BRIGADE

PLAN DE SITUATION

ECHELLE = Carte Michelin au 1/200.000



= Indication du lieu

AFFAIRE / = Observation d' O.V.N.I par Mr et Mme

P.V. N° 941 du 29.11.1991





CLICHE N° 1.

Habitation de Mr

Fenêtre du rez de chaussée, d'où s'est faite l'observation du phénomène.

Angle d'observation.



CLICHE N° 2.

Photographie prise depuis la fenêtre du rez de chaussée.

Position de l'objet.